



Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 16 septembre 2014

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Monsieur François GAUDRY, Monsieur Olivier BARTHEZ, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Michèle GRANET, Madame Elsa LIARDET, Madame Jaclyn MALAVAL, Madame Françoise MEJEAN, Madame Anne-Marie MICCOLI, Monsieur Marc PERES, Monsieur Jean-Claude PUECH, Madame Geneviève ROUSSEAUX

Procuration : Madame Laurette GELY à Madame Jaclyn MALAVAL, Madame Agnès BADAROUX à Monsieur Alain CHMIEL

Excusés : Monsieur André BOIRAL

En début de séance, le conseil municipal autorise le Maire à ajouter à l'ordre du jour :

- Choix des entreprises pour les travaux de rénovation de la gendarmerie.

1) Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par le conseil municipal.

Considérant la réforme des rythmes scolaires qui implique un accroissement du temps de travail pour l'agent effectuant la surveillance des enfants et le ménage à l'école primaire ayant le grade d'adjoint technique 2ème classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la modification du temps de travail hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe inférieure à 10 % du temps de service effectif à compter du 1er octobre 2014.

FIXE la nouvelle durée hebdomadaire de travail à 26 heures 30 minutes au lieu de 25 heures soit une augmentation de 1 heure 30 minutes.

2) Décision modificative n°4

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
020 - 00	Dépenses imprévues		-5000.00
2315 -9369	Installat°, matériel et outillage techni		5000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINTE ENIMIE, les jour, mois et an que dessus.

3) Décision modificative n°5

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
6232	Fêtes et cérémonies		-2000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		2000.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINTE ENIMIE, les jour, mois et an que dessus.

4) Travaux de marquage au sol

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de marquage au sol doivent être réalisés à divers endroits de la commune. Suite à la consultation de plusieurs entreprises, deux devis ont été reçus :

Entreprise ASP : 2 005,00 € HT soit 2 406,00 € TTC

Entreprise CMR : 2 164,27 € HT soit 2 597,12 € TTC

Le Maire propose de retenir l'entreprise CMR pour un montant de 2 597,12 € TTC, le prix unitaire est moindre que celui de l'entreprise ASP, en effet, le devis prévoit en plus le marquage du parking administratif, de la gendarmerie ainsi que la pose d'un panneau et le marquage à Castelbouc.

Le Maire expose également qu'une subvention peut être demandée dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise CMR pour un montant de 2 164,27 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention représentant 50 % du montant de l'opération susvisée auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police.

5) Adhésion à l'association des communes forestières de Lozère

L'association des communes forestières de Lozère a été créée l'an dernier pour fédérer les communes qu'elles soient propriétaires de forêt ou non afin de développer la filière forêt-bois sur la Lozère et porter assistance sur différents niveaux :

- comme propriétaire forestier au ayant-droit de forêts sectionnales
- comme aménageur du territoire et de l'espace
- comme maître d'ouvrage (DFCI, chaufferies collectives bois...)
- comme responsable de la sécurité (débranchement)

Le Maire propose de délibérer sur l'adhésion pour l'année 2014 à l'association des communes forestières, le montant de la cotisation s'élève à 115 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'association des communes forestières de Lozère pour l'année 2014

6) Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Vu l'article 97 de la loi n°92.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander le recours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Michel MEYRUEIX.

Vote :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 6

7) Location d'un local à l'ancien presbytère de Ste Enimie

Le Maire propose de louer le local situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Sainte Enimie à Madame Elizabeth GRANIER pour qu'elle puisse donner des cours d'arts plastiques ainsi que des cours pour adultes de français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'établir un bail de location avec Madame Elizabeth GRANIER pour la mise à disposition du local situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Sainte Enimie.

FIXE le montant du loyer à 10 euros mensuel.

8) Convention de partenariat avec l'académie de Montpellier

La Directrice de l'école primaire souhaite mettre en place l'école numérique de travail (ENT), cet outil informatique se présente comme une plateforme sécurisée de partage de ressources accessible aux enseignants et aux parents.

Le Maire propose au conseil municipal de signer la convention avec l'académie de Montpellier pour l'installation de l'ENT à l'école primaire pour un coût annuel de 1,50 € par enfant inscrit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place l'environnement numérique de travail à l'école primaire de Sainte Enimie à compter de l'année scolaire 2014-2015

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée et tous les documents afférents

9) Demande de subvention pour l'achat de matériel informatique

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 50 % pour l'achat d'un ordinateur auprès du conseiller général du canton au titre du PED 2014.

Le coût de l'ordinateur est de 646,80 € soit une subvention d'un montant de 323,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention à hauteur de 50 % de la dépense auprès du conseiller général du canton au titre du PED pour l'achat d'un ordinateur.

10) Demande de subvention pour l'aménagement de la garderie de l'école

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense auprès du conseiller général du canton au titre du PED pour l'aménagement de la garderie de l'école primaire.

Les dépenses prévues sont :

O'BURO (set motricité) :	566,10 €
UGAP (tables et chaises) :	1 018,27 €
Total :	1 584,37 €

Montant de la subvention : 792,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense auprès du conseiller général du canton au titre du PED pour l'aménagement de la garderie de l'école primaire.

11) Demande de subvention pour l'aménagement d'un mur en pierres sèches

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense auprès du conseiller général du canton au titre du PED pour l'achat de pierres dans le cadre d'une construction d'un mur en pierres sèches pour l'aménagement d'une place de stationnement devant la salle communale de Prades.

Le coût des pierres est de 1 008,00 € soit une subvention d'un montant de 504,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense auprès du conseiller général du canton au titre du PED pour l'achat de pierres dans le cadre d'une construction d'un mur en pierres sèches

12) Choix des entreprises pour la rénovation de la gendarmerie

Suite à la consultation lancée dans le cadre du marché de travaux de rénovation de la gendarmerie, le Maire propose de valider les entreprises et les montants suivants :

Lot N°01	Petits travaux de maçonnerie	AB TRAVAUX SERVICES	6 349,38 €
Lot N°02	Étanchéité	SARL PELAT ERIC	5 410,46 €
Lot N°03	Couverture	SARL PELAT ERIC	42 646,67 €
Lot N°04	Menuiseries extérieures	SAS GELY MENUISERIE	85 155,50 €
Lot N°05	Enduits et isolation thermique extérieure	FACADE PLUS MEYNADIER	130 303,45 €
		TOTAL H.T. TRAVAUX	267 865,43 €
		TVA 20 %	53 573,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le choix des entreprises sus-mentionnées

QUESTIONS DIVERSES

- Lors des prochains travaux de marquage au sol, il conviendrait de positionner un passage pour piétons entre le bar "Chez Léon" et la source de Burle.
- 47 élèves sont inscrits au collège cette année, l'année prochaine, l'effectif prévu est encore plus faible, le conseil municipal souhaite qu'une forte mobilisation débute dès maintenant et notamment de la part des parents d'élèves qui restent trop peu investis.
- Plusieurs personnes ont adressées leur candidature dans le cadre de la licence professionnelle "Secrétaire de mairie" pour effectuer un stage de 5 mois à la mairie. A voir après la rencontre des candidats.
- Une demande a été formulée pour que la mairie cède un ancien WC à la place au beurre, le conseil municipal souhaite que les personnes intéressées fassent une offre.
- Geneviève Rousseaux et Jean-Claude Puech se proposent pur participer à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, une réunion de travail sera programmée début octobre.
- Un problème récurrent est abordé au sujet des poubelles qui débordent sur le point de recyclage en face de la base de plein air. L'incivisme de certaines personnes est dénoncé, il est demandé de signaler tout abus, les contrevenants identifiés seront poursuivis.
- Le remplacement des agents de l'école est problématique, notamment car il faut faire appel à du personnel qualifié. Le passage par une agence d'intérimaire devra être envisagé.
- L'aménagement de la bibliothèque est suspendu aux décisions d'octroi de subvention de la part du Conseil Général et de la Région.
- L'association Terres d'Enimie souhaite organiser un marché de potiers l'été prochain, Martine Delaloy viendra faire une présentation de l'animation au prochain conseil municipal.
- Logements communaux : des devis seront demandés pour la réfection des parties communes de l'ancienne gendarmerie et le changement d'un poêle à l'ancien presbytère de Prades

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,
Alain CHMIEL